



l'administrateur des biens

Par **Baho**, le **27/07/2016** à **11:13**

BjrrnrnMonsieur X est décédé. le jugement d'hérédité a été rendu et la grosse précise que la fille unique de monsieur X âgée de 16 ans est héritière; sa femme est usufruitière et administratrice des biens. le Frère de monsieur x est tuteur de la fille et coadministrateur des biens.rnrnLa femme et le frère de monsieur X veulent vendre une parcelle de terrain sous-prétexte que voulant achever les travaux d'un immeuble laissé par monsieur X.rnrnLa femme et le frère de monsieur X sont-ils en droit de le faire?rnNe courre-t-on pas le risque de voir tous les biens être vendus à travers une telle manœuvre?